

SOLIDARITÉS

ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 6 février 2015 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : AFSA1530033A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 900 et L. 900-2 ;

Vu le décret du 6 juin 2014 renouvelant les commissions professionnelles consultatives relevant du ministère des affaires sociales et de la santé, du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social et du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 8 septembre 2014 portant nomination de membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs » :

- a) Les termes : « PITEUX (Christophe) » sont remplacés par les termes : « GRZEZICZAK (Freddy) ».
- b) Les termes : « Mme DUPRE (Juliette), suppléante » sont remplacés par les termes : « M. PITEUX (Christophe), suppléant ».
- c) Après les termes : « Mme CHAUDIER (Cécile), suppléante », il est ajouté un nouvel alinéa ainsi rédigé :
« Représentant de l'Assemblée des départements de France (ADF) :
M. RABUT (Jacques), titulaire.
M. LACOSTE (Francis), titulaire. »

Article 2

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics », les termes : « MAHIEUX (Jacqueline) » sont remplacés par les termes : « DJANI-TROUSSARD (Natacha) ».

Article 3

Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des personnalités qualifiées » :

Après les termes : « M. THIERRY (Michel), vice-président du Conseil supérieur du travail social (CSTS) », il est ajouté un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Représentant de l'Association des régions de France (ARF) :
M. BEATSE (Frédéric), titulaire.
Mme PERRIN (Florence), titulaire.
Mme BARAT (Joëlle), suppléante.
Mme MENIVAL (Solange), suppléante. »

Article 4

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 6 février 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de la cohésion sociale :
La cheffe de service, adjointe
à la directrice générale de la cohésion sociale,
V. MAGNANT